



# Lecture publique

La mise en réseau informatique des bibliothèques facilite la circulation des ouvrages entre elles. Cela permet un réseau équilibré. Les usagers bénéficient donc d'une plus large offre d'ouvrages et de ressources.

## Mise en réseau des bibliothèques

---

La mise en réseau des bibliothèques est un enjeu inclus dans le projet de territoire. C'est également un projet de développement des services de la population. L'objectif est la mise en place de services tels que la consultation d'un catalogue unique qui donnera une lisibilité de l'ensemble des collections des différentes bibliothèques, la possibilité de faire circuler les collections, les usagers, la mise en œuvre d'une carte communautaire gratuite, l'accès à des ressources numériques, un développement des animations et de l'action culturelle dans les bibliothèques. De façon générale, la mise en réseau entend favoriser l'égalité d'accès à la lecture publique, en rendant accessible à tout inscrit les ressources de l'ensemble des bibliothèques.

## Une carte communautaire

---

La création de la carte communautaire permet aux lecteurs d'accéder à divers services tels que :

- > Réserver un document
- > Consulter vos prêts
- > Créer des listes de documents
- > Prolonger vos documents

## Garantir la circulation des ouvrages

---

Laval Agglo a également harmonisé les droits d'inscription afin que les usagers puissent emprunter les ouvrages dans toutes les bibliothèques du réseau dans les mêmes conditions.

Pour en savoir plus, consultez le site [La bib](#) ➔

## CONTACT

---

### **Direction Sport & Tourisme**

Hôtel Communautaire  
1 Place du Général  
Ferrié  
53000,

☎ **02 43 49 86 11**

**NOUS CONTACTER**

### **LAVAL AGGLOMÉRATION**

1, Place du Général Ferrié  
CS 60809  
53008 LAVAL Cedex

Ouverture du lundi au vendredi  
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

02 43 49 46  
47  
02 43 49 46  
50

**[laval-agglo@agglo-laval.fr](mailto:laval-agglo@agglo-laval.fr)**